



## Règlement du Raid Nature du Chassezac 14 & 15 avril 2018

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement du **Raid Nature du Chassezac (RNC)** au moment où il se présente au départ de l'épreuve. Le règlement complet sera fourni sur simple demande et peut être consulté en ligne. Il est affiché sur le lieu de retrait des dossards.

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

- 1.1** L'association Chassezac Sports Nature, école sports nature du pays des Vans est l'organisateur du RNC et ci-après nommé l'organisateur
- 1.2** L'organisation est couverte par l'assurance de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO), contractée à la MAIF pour les raids Initiation, Juniors et Découverte et par celle de la FFTri pour le raid aventure.
- 1.3** Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel. Les concurrents (ou leurs parents dans le cas de mineurs) s'engagent à être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.
- 1.4** L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrit(es) d'éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début du raid.  
Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation.
- 1.5** L'organisateur se conforme aux règles de technique et de sécurité établies par la fédération délégataire de l'activité raids multisports (FFTri)

### ARTICLE 2 : PARCOURS

- 2.1** Les parcours sont tracés en milieu naturel. La progression se fait à pied, à VTT, sur cordes et en canoë-kayak, en suivi d'itinéraire, en orientation ou à l'aide d'un road book. Le parcours n'est pas balisé sur le terrain sauf pour la section VTT Junior/Initiation, et quelques parties de liaison. Certains passages particuliers peuvent être équipés de cordes et utiliser sur une courte distance d'autres moyens de déplacement, dans ces cas des bénévoles sont présents pour passer des consignes et assurer la sécurité des pratiquants.
- 2.2** Tous les postes et contrôles de passage (CP) du parcours devront être validés à deux. Les contrôleurs n'autoriseront pas l'accès aux boîtiers de pointage si les deux équipiers ne sont pas présents ensemble. Chaque équipe sera pourvue d'un doigt électronique SportIdent fourni par l'organisation.
- 2.3** Les équipes devront respecter en priorité le code de la route, les routes ne sont pas neutralisées pour l'épreuve.
- 2.4** L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé (portes horaires) ou pour des raisons de sécurité, ou de santé (nuit, circulation, autorisations, temporaires...).
- 2.5** Les concurrents ne doivent emprunter les axes goudronnés que s'ils sont autorisés par l'organisation (et donc non barrés sur les cartes mises à disposition des coureurs). Les équipes de contrôleurs signaleront immédiatement les concurrents en cas d'infraction par rapport à ce point au jury de course qui décidera des suites à donner.
- 2.6** Le passage dans les zones hachurées en rouge (route, lac ou propriété privée...) ou en vert kaki en zone urbaine sur les cartes est interdit et entraînera la disqualification de l'équipe. En VTT seuls les chemins marqués sur la carte peuvent être empruntés, pour des raisons de sécurité et de respect de l'environnement il est interdit de sortir de ces sentiers ou pistes.
- 2.7** Trois formats de course sont proposés :
  - Raid aventure, environ 75 km et 1000 m de dénivelé positif, dont une partie en nocturne le samedi soir (18 km)
  - Raid découverte, environ 34 km et 400 m de dénivelé positif
  - Raid junior/Initiation, environ 16 km et 200 m de dénivelé positif. Ce format est également ouvert aux adultes en mode initiation non chronométré. Il se déroulera le samedi après-midi.



### ARTICLE 3 : ACCUEIL DES EQUIPES

- 3.1** L'accueil des équipes se déroulera le jour de l'épreuve pour la remise des dossards
- 3.2** Il aura lieu le samedi à la base Cévennes Aventure Passion (commune des Assions) à partir de 13h30 et le dimanche au camping de Mazet (commune Berrias et Casteljau) à partir de 8h.
- 3.3** Les instructions de course seront données aux concurrents un quart d'heure avant le départ, sur le lieu de départ. Ces instructions reprendront les points clés du règlement ainsi que tous les points particuliers liés au cheminement, à la sécurité, au respect de l'environnement ou à tout autre point du règlement que l'organisation jugera utile de préciser à ce moment.
- 3.4** Pour les concurrents du raid aventure, une vérification du matériel et de la maîtrise des techniques sur cordes sera effectuée le samedi entre 17h et 19h30, sur une falaise proche du lieu de retrait des dossards

### ARTICLE 4 : LES CONCURRENTS

- 4.1** Le bulletin d'inscription en ligne des équipes est disponible sur le site Internet: <http://www.chassezac-sportsnature.fr/>
- 4.2** Composition des équipes : Equipes de 2 personnes, Homme, Femme, Mixte en Aventure (A partir de 18 ans) / Découverte (A partir de 16 ans) / Juniors (entre 10 et 15 ans). Le format Initiation ne comprend pas de catégories et ne donne donc pas lieu à classement.
- 4.3** Seules les équipes ayant leurs modalités d'inscription validées seront autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation. L'inscription s'effectue par équipe et non individuellement
- 4.4** Une équipe est considérée comme inscrite après réception du règlement complet de l'inscription et de l'ensemble des pièces demandées.
- 4.5** Le nombre d'équipes participantes étant limité (40 équipes Aventure, 50 équipes Découverte, 30 équipes Junior + 30 initiation), les inscriptions seront acceptées chronologiquement au fur et à mesure de la réception des dossiers complets. Le cout d'inscription est de 80 € pour les équipes Aventure, 65€ pour les équipes Découverte et de 25€ pour les équipes Junior et Initiation. Ce tarif s'applique pour les inscriptions faites avant le 31 mars minuit. Au- delà de cette date l'inscription est majorée de 10€ par équipe.
- 4.6** Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises dans les délais.
- 4.7** Certificat médical et licences  
Les participants doivent être :
  - soit titulaires d'une licence valide à la FFCO ou la FFTRI
  - soit titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition.
- 4.8** Autorisation parentale pour les mineurs : la fiche d'autorisation téléchargeable sur le site d'inscription doit être remplie par les parents des participants mineurs
- 4.9** Certificat natation et kayak : chaque participant ou parent de participant mineur doit également certifier l'autonomie de natation sur 25m et de navigation en canoë kayak sur une rivière de Classe II
- 4.10** L'âge minimum pour participer à l'épreuve est de 10 ans révolus pour le raid Junior, 18 ans dans l'année pour le raid Aventure, et 16 ans dans l'année pour le raid Découverte. Le raid Initiation est ouvert à tous à partir de 10 ans et ne donne pas lieu à classement.
- 4.11** Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ en retard pourra partir au-delà de la limite de 20 minutes après l'horaire officiel (le chrono ayant déjà tourné), les heures des portes horaires ne seront pas modifiées en conséquence.
- 4.12** Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours.
- 4.13** Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : dossard et puce électronique pour le chrono et la validation des postes et CP, plaque de cadre sur le VTT.
- 4.14** Les concurrents sont en autonomie complète de déplacement pendant toute l'épreuve (matériels, vêtements, chaussures). L'organisation proposera un ravitaillement au parc à vélo 1 des raids Aventure et Découverte. Le



matériel obligatoire peut être contrôlé à tout moment de la course.

- 4.15** Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur la manifestation. Ceci sans limitation dans le temps, le support ou la quantité, ni le mode de diffusion. Ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo prise sur chacune des épreuves, utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support (y compris Internet).

## **ARTICLE 5 : CHRONOMETRAGE**

- 5.1** Seul le comité de course est habilité à donner le départ.  
**5.2** Le temps de l'équipe ne sera validé qu'après vidage de la puce électronique à l'arrivée.  
**5.3** Les pénalités attribuées pendant la course seront comptabilisées par l'équipe du chronométrage et la de direction de course.  
**5.4** Lors du trail du raid aventure du jour 2 il y a un passage spéléo et rappel. Il ne donne pas lieu à un chronométrage mais doit être fait en un temps minimum défini par l'organisateur et laissant le temps de le faire dans des conditions de sécurité maximale.  
**5.5** Toute réclamation concernant la course devra être faite par écrit et transmise au P.C. course dans la demi-heure après l'affichage des résultats.

## **ARTICLE 6 : MARQUES DE COURSE**

- 6.1** Pour faciliter l'identification des concurrents, les pointages et le suivi de l'épreuve, l'organisation fournira des marques de courses, qui seront obligatoires :
- un dossard individuel portant mention du numéro de course pour le capitaine et l'équipier,
  - une plaque de cadre par VTT.

## **ARTICLE 7 : CONTROLES DE PASSAGE**

- 7.1** Plusieurs contrôles de passage (C.P) devront être validés par la puce électronique Sport Ident fournie par l'organisation.  
**7.2** Ces C.P se présentent sous forme de balises d'orientation avec toile et équipées d'un boîtier électronique.  
**7.3** L'équipe devra valider son passage avec son doigt électronique.

## **ARTICLE 8 : ABANDONS**

- 8.1** L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne la mise hors course de celle-ci.  
**8.2** L'équipier restant pourra être autorisé à poursuivre hors course seulement sur autorisation de la direction de course.

## **ARTICLE 9 : CAUSES DE MISE HORS COURSE**

Disqualification immédiate

- 9.1** Toute équipe surprise de façon volontaire en dehors des parcours ou zones autorisés  
**9.2** Non-respect des consignes données par les signaleurs routiers.  
**9.3** Assistance par une tierce personne pendant l'épreuve.  
**9.4** Utilisation de moyens de déplacements non autorisés - Utilisation de GPS ou autre moyen électronique de localisation.  
**9.5** Changement d'équipiers pendant l'épreuve.  
**9.6** Non-respect des règles de sécurité indiquées lors du briefing.  
**9.7** Non-respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil, de départ et d'arrivée.  
**9.8** Abandon de détritrus en dehors des sacs prévus à cet effet (tri-sélectif) aux C.P. et sur l'ensemble du parcours  
**9.9** Détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, jardins, cultures, plantations....)



**9.10** Et en général toute transgression au présent règlement.

## **ARTICLE 10 : CLASSEMENT**

**10.1** Seules les équipes se présentant complètes seront classées.

**10.2** Le classement sera établi à partir du temps du dernier équipier.

**10.3** Les réclamations devront se faire dans les conditions stipulées dans l'article 4.4.

**10.4** Le jury est composé de 4 membres de l'organisation. Le Jury est seul habilité à recevoir les réclamations.

**10.5 Principes de course :** - Départ en masse, le chrono tourne sauf en cas de sections neutralisées (cordes).

- Dans chaque section, des balises obligatoires sont à pointer (ordre imposé ou libre selon les sections).

- Une pénalité est donnée en cas de non pointage d'une balise : 30' de pénalité pour tout poste non validé

### **10.6 Portes Horaires :**

- Des portes horaires sont définies sur certaines sections pour permettre une maîtrise des temps de course par les organisateurs

- En cas de force majeure les portes horaires pourront être modifiées mais dans ce cas l'information en sera faite dans les meilleurs délais dans le respect de l'équité entre participants.

### **10.7 Vélos à Assistance Electriques (VAE)**

Ils sont autorisés sur le raid Découverte et le raid Initiation. Les participants en VAE ne peuvent pas prétendre à un podium sur l'une des 3 catégories (femmes, hommes, mixtes)

## **ARTICLE 11 : ANNULATIONS/REMBOURSEMENTS**

**11.1** En cas de forfait d'un ou plusieurs équipiers par blessures ou force majeure (fournir justificatif), l'organisation devra être prévenue 15 jours avant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi) pour permettre le remboursement de l'inscription. Passé ce délai aucun remboursement ne pourra être demandé.

**11.2** Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation, et quelle qu'en soit la raison, ne pourront prétendre à aucun remboursement.

## **ARTICLE 12 : LISTE DU MATERIEL OBLIGATOIRE POUR LE RNC 2018**

### **12.1 Matériel obligatoire par équipe :**

- 1 boussole
- 1 porte carte (sauf Junior)
- 1 tel portable (sauf Junior)
- 1 couverture de survie
- 1 sifflet
- 1 montre

### **12.2 Matériel obligatoire individuel :** (dans le sac à dos personnel tout au long du raid)

- Eau, aliments énergétiques
- 1 sac à dos pouvant contenir l'ensemble du matériel pendant toute la course
- 1 veste imperméable à membrane (type goretex) ou 1 tee shirt thermique manches longues
- 1 Buff ou bonnet
- 1 casque homologué VTT (norme CE) sur la tête et attaché tout le long de l'épreuve

**Pour le raid aventure uniquement:** un baudrier montagne/escalade homologué, un descendeur type 8 ou reverso, une double longe équipée de 2 mousquetons d'escalade.

### **12.3 Matériel obligatoire individuel spécifique VTT**

- 1 paire de gants vtt

### **12.4 Matériel conseillé spécifique VTT (Par équipe)**

- 1 porte carte VTT



- matériel de 1<sup>ère</sup> réparation

**12.5 Le matériel de Canoe Kayak** est fourni par l'organisation (1 bateau, 2 gilets de sauvetage et 2 pagaies doubles) **mais l'utilisation du matériel individuel est autorisée** (pagaies et bateau marqués avec numéro de dossard).

#### **ARTICLE 13 : EQUIPEMENT INTERDIT**

**13.1** Matériel de géo localisation type GPS.